

## ETATS GENERAUX DES INGENIEURS, CADRES ET EXPERTS DE LA DGAC

La DGAC, dans cette période de mutations diverses (Europe, contraintes financières, évolutions technologiques, cadre juridique (retraite), gouvernance, etc...) a lancé des démarches pour développer du dialogue social sur divers thèmes métiers :

- états généraux IESSA et filière technique
- états généraux retraite ICNA
- modernisation des fonctions supports.

Il convient de lancer une démarche similaire en direction des cadres et experts de la DGAC. Nos cadres et nos experts, administratifs et techniques, sont soumis à des pressions importantes toutes liées aux changements sus évoqués. Il est indispensable de se concerter avec cette catégorie de personnels en cernant bien la spécificité de leur métier et de leur responsabilité.

C'est un dossier sensible. Il est transversal. Ce n'est pas néanmoins un dossier nouveau. Plusieurs protocoles en ont fait un axe de travail. C'est un enjeu pour le management de la DGAC en interne, en Europe comme à l'international, dans toutes les missions et l'ensemble des métiers de la DGAC.

Aussi faut-il lancer des concertations avec les organisations syndicales sur ces métiers et s'attacher à organiser des échanges avec ces personnels qui ont un rôle majeur à la DGAC, à quelque corps qu'ils appartiennent.

Des questions de méthode doivent être traitées au préalable afin d'organiser ces débats de façon consensuelle.

Ce qui apparaît au premier plan, c'est d'abord la nécessité de :

- discerner le métier de cadre et celui d'expert,
- d'évaluer les besoins de formation initiale et continue lorsqu'ils s'avèrent spécifiques,
- de réfléchir aux parcours de carrière professionnelle de ces personnels.

Dans un second plan, il faut s'interroger sur les outils et procédures qui permettent un management organisé de ces cadres et experts :

- une gestion améliorée des emplois à recouvrement est-elle possible ?
- à quelles conditions ?
- le dispositif des emplois fonctionnels peut-il mieux distinguer la reconnaissance des fonctions de cadres ou d'experts, par rapport à celle des opérationnels ?
- le projet de statut des ICEAC d'ici 2013, est-il une solution adaptée pour certains cadres et experts, notamment les IEEAC ou les attachés à un débouché possible par d'autres (par exemple CTAC) ? Ceci dans un contexte de la politique de la fonction publique consistant à réduire le nombre de corps ?

Par ailleurs, la DGAC devra lancer une réflexion sur la refonte des primes des personnels techniques. Cette réflexion ne sera pas sans lien avec la démarche d'une reconnaissance des cadres et des experts.

Enfin, ces Etats généraux des cadres et des experts seront alimentés par les réflexions élaborées dans les autres démarches (Etats généraux IESSA, Retraites ICNA notamment) et devront également prendre en compte la question relative à la promotion de l'égalité et de la parité femmes-hommes.

Le Secrétaire général organisera ce mois d'avril une rencontre plénière avec les organisations syndicales sur la base d'un document qui sera soumis à débat et qui proposera des thèmes précis, une méthode et un calendrier.

Il s'agit d'un axe central pour la DGAC qui concerne l'avenir des cadres et des experts de la DGAC et de l'ensemble de ses directions et services.